



Problème voisinage

Par **Bar13**, le **26/12/2020** à **14:44**

Bonjour,

En ce moment, j'habite dans une HLM. Une personne, qui n'est pas titulaire d'un bail, habite dans cette immeuble depuis 5 ans. Elle a commencé de vaporiser du désodorisant dans l'ascenseur et, après plusieurs demandes faites gentiment, elle n'écoute pas et rajoute du gaz lacrymogène, désodorisant, elle fait des tags d'insultes sur le mur de mon appartement, sur ma porte : "Sale pute blond". Elle a cassé ma voiture et mis incendie dans l'immeuble.

Après plusieurs plaintes à la marie, au commissariat, et au siège HLM et le procureur, rien n'a été fait car elle est la maitresse d'un élu bayonnais et elle est protégée, alors elle fait ce qu'elle veut.

Moi, étant asthmatique, j'ai une attestation de mon médecin qui dit que ma santé s'aggrave. Tout le monde m'envoie ailleurs et je ne sais plus quoi faire car cela fait un an que ça dure.

Je voudrais savoir comment je peux porter plainte contre le siège des HLM car, à mon avis, ils sont tous coupables de ce qu'il m'arrive sans faire le nécessaire : non assistance à personne en danger.

Comment je peux porter plainte contre les HLM d'Atlantique ?

Merci pour votre réponse.

Par **Zénas Nomikos**, le **26/12/2020** à **15:26**

Bonjour,

rendez-vous dans votre adil la plus proche de chez vous : <https://www.anil.org/>

Par **Visiteur**, le **26/12/2020** à **20:17**

Bonjour

Plus exactement.

[Adresse de votre-adil/](#)

Mais pour les problèmes de voisinage, vous auriez avantage à saisir le conciliateur de justice, près le tribunal judiciaire.

Par **Zénas Nomikos**, le **27/12/2020** à **11:50**

Bonjour,

je suis parfaitement et absolument d'accord en tout point avec ESP.